

Comité de rédaction

Directeur

Michel GRIMALDI

Agrégé des facultés de droit

Professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)



ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Solange BECQUÉ-ICKOWICZ

Agrégée des facultés de droit
Professeur à l'université de Montpellier

Marie-Anne LE FLOCH

Notaire à Paris

Séverine CABRILLAC

Agrégée des facultés de droit
Professeur à l'université de Montpellier

Dominique SAVOURÉ

Notaire à Versailles
Chargé d'enseignement à l'université
Panthéon-Assas (Paris 2)



ENTREPRISE

Frédéric ROUSSEL

Notaire à Lille
Vice-président de l'Association
notariale de caution
Membre du Groupe Monassier

Frédéric VAUVILLÉ

Professeur agrégé des universités
(Lille - Nord de France)
Conseiller scientifique du CRIDON
Nord-Est



FAMILLE - PATRIMOINE

Frédéric BICHERON

Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'université
Paris Est - Créteil Val-de-Marne
(Paris 12)

Rémy GENTILHOMME

Notaire à Rennes
Professeur associé à l'université
Rennes 1

Gérard CHAMPENOIS

Agrégé des facultés de droit
Professeur émérite de l'université
Panthéon-Assas (Paris 2)

Marc NICOD

Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'université
Toulouse 1 Capitole

Isabelle DAURIAC

Agrégée des facultés de droit
Professeur à l'université
Paris Descartes

Bernard REYNIS

Notaire honoraire
Président honoraire du CSN
Conseiller à la Cour de cassation

Sophie GAUDEMET

Agrégée des facultés de droit
Professeur à l'université de Sceaux

Bernard VAREILLE

Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'université de Limoges



FISCAL

Gilles BONNET

Docteur en droit
Notaire à Paris

Daniel GUTMANN

Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'école de droit
de la Sorbonne (Paris 1)



RURAL

Jean-Jacques BARBIERI

Agrégé des facultés de droit
Conseiller
à la Cour de cassation

François DELORME

Notaire à Blérancourt



PROFESSION

Mathias LATINA

Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'université de Nice
Sophia Antipolis

Jean-François SAGAUT

Docteur en droit
Notaire à Paris
Président du 111^e congrès des notaires
de France

Secrétaire général

Christophe VERNIÈRES

Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'université Grenoble-Alpes

Sommaire



DOSSIER

10^e ANNIVERSAIRE DE LA LOI DU 23 JUIN 2006

Les nouvelles pratiques du droit des successions et des libéralités

En guise de préambule...

par Denis MAZEAUD

P. 7

La dévolution successorale

par Sophie GAUDEMET
et Delphine VINCENT

La dévolution légale, telle que rénovée en 2001 et modifiée en 2006, sort aujourd'hui tous ses effets. Quelques incertitudes demeurent cependant, sur lesquelles ce dixième anniversaire de la réforme de 2006 est l'occasion de revenir. Parmi elles, des questions relatives à l'identification de la vocation légale du conjoint survivant et aux hésitations que peuvent susciter les droits de retour légaux.

P. 8

Les choix des héritiers quant à l'objet reçu : l'exemple du cantonnement

par Pierre MURAT
et JEAN-FRANÇOIS SAGAUT

Malgré la brièveté des dispositions légales consacrées au cantonnement des libéralités, cette nouveauté de la loi du 23 juin 2006 donnant au gratifié un pouvoir sur l'étendu de l'objet transmis constitue un outil aussi utile que subtil à manier.

L'articulation avec d'autres mécanismes optionnels en matière de succession doit être bien maîtrisée, d'autant que derrière l'unité de façade du mécanisme se cache en réalité une pluralité de situations.

L'avenir aura toutefois à dire si cette nouveauté n'autorise qu'un cantonnement en assiette ou si est aussi permis un cantonnement changeant la nature des droits reçus.

P. 17

L'administration de la succession

par Jacques COMBRET et Claude BRENNER

Après avoir été longtemps négligée par les textes, qui ne l'envisageaient guère que dans son volet conservatoire, l'administration de la succession occupe aujourd'hui une place de choix dans le dispositif légal. Au point que les techniques d'organisation désormais offertes pour dynamiser la gestion successorale, qu'elles soient d'origine judiciaires, conventionnelles ou plus généralement volontaires, sont susceptibles de se chevaucher. Or

l'intérêt qu'il peut y avoir à choisir entre elles n'est pas toujours évident. Dans une perspective résolument pratique, la présente étude propose, parallèlement à l'étude des règles d'administration provisoire de la succession et de gestion de l'indivision héréditaire, de comparer les forces et les faiblesses des différents mandats et de l'exécution testamentaire.

P. 30

La liquidation et le partage de la succession

par Bernard VAREILLE et Antoine KROELL

Les bouleversements introduits par la loi du 23 juin 2006 ont intéressé dans une ampleur variable diverses questions liquidatives. En voici quelques-unes, auxquelles la pratique sera attentive.

P. 49

Réflexions pratiques sur les libéralités graduelles et résiduelles

par Christophe VERNIÈRES et Gilles BONNET

La modernisation des libéralités graduelles et résiduelles opérée par la loi du 23 juin 2006 illustre le mouvement de libéralisation de notre droit des libéralités promue par cette réforme. Ces libéralités offrent de multiples opportunités de transmission de patrimoine, tant sur le terrain civil que fiscal. Dix ans après leur rénovation, les libéralités substitutives appellent plusieurs réflexions pratiques.

P. 59

L'évolution de la pratique de la libéralité-partage

par Michel GRIMALDI

Avec la réforme du 23 juin 2006, la libéralité-partage a connu une double mutation. D'une part, il est devenu possible à toute personne de procéder elle-même au partage de sa succession, alors qu'auparavant seul un ascendant y était autorisé. D'autre part, il est désormais permis à un ascendant de faire le partage de sa succession entre ses petits-enfants pourvu que ses enfants y consentent. La *libéralité-partage pour tous* et la *libéralité-partage transgénérationnelle* : voilà des innovations de nature à donner un nouvel essor à une libéralité usuelle dans la pratique notariale.

P. 69

10^e anniversaire de la loi du 23 juin 2006

Aux actes du colloque du 23 juin 2006, qui fut consacré aux 10 ans de la réforme des successions et des libéralités de 2006, le lecteur trouvera une bibliographie, établie par la rédaction du *Deffrénois*, qui, élargie, à la réforme de 2001, ne saurait prétendre à l'exhaustivité.

P. 77

La rédaction de la revue *Deffrénois*
vous présente
ses meilleurs vœux pour 2017

P. 84

La quinzaine en flash



P. 86

Tableau de bord

À LA LOUPE : Suivi des mutations commerciales sur 56 voies commerçantes parisiennes

EN CHIFFRES : Hausse des créations d'entreprise en 2016



P. 89

À l'étude



P. 91

Vie professionnelle



P. 97

Offres et demandes



Rédaction

Président honoraire : **Georges MORIN**

Revue éditée par Lextenso éditions
SA au capital de 713 076 €
70, rue du Gouverneur général Félix Éboué
92131 Issy-les-Moulineaux cedex

Principal associé :

Petites Affiches SA

P-DG, Directeur de la publication :

Emmanuelle FILIBERTI

Rédacteur en chef : **Bertrand GELOT**

Rédacteurs :

Liliane RICCO, Emmanuelle GUÉRIN

et **Catherine BURBAN**

Assistante : **Cécile BARDET**

Tél. : 01.40.93.40.43

Fax : 01.41.08.23.60

defrenois.redaction@lextenso.fr

Imprimeur : **Jouve**

1, rue du Docteur Sauvé

53100 Mayenne

CPPAP n° 1117 T 79130

ISSN : 2116-9578

Dépôt légal : à parution

Imprimé en France

Abonnements

Tél. : 01 40 93 40 40

Fax : 01 41 09 92 10

abonnements@lextenso.fr

Tarifs France 2017 :

393,09 € TTC (TVA 2,10 %)

Prix au numéro :

22,97 € TTC (TVA 2,10 %)

Pour l'étranger, acheminement par avion

Tarifs étudiants : nous consulter

Les abonnements sont annuels et servis

du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année

en cours. Ils sont reconduits tacitement,

sauf avis contraire stipulé avant le

15 novembre précédant l'année de

résiliation.

Crédits

Dessin de couverture par

Jérôme Meyer-Bisch, pour le *Defrénois*

Photos : iStockphoto.com

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi.

La réalisation de panoramas de presse sur intranet incluant un extrait du contenu de la présente publication est conditionnée à la conclusion d'un accord avec le centre français d'exploitation du droit de copie (CFC).